



PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Riom
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme



COMITES DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000

**FR8301034 ZSC GORGES DE LA SIOULE (Directive habitat)
et FR8312003 ZPS GORGES DE LA SIOULE (Directive oiseaux)**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2011

La réunion conjointe des comités de pilotage des sites « Gorges de la Sioule » s'est tenue en Mairie des Ancizes-Comps sous la présidence de M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Riom.

Présents :

Bernard ALMERAS	Bureau d'études Auvergne Limousin de l'ONF
Laetitia ARNAUD	Sous-Préfecture de Montluçon
François AURICHE	Conseil Général de l'Allier
Nicolas BARLOT	Office National des Forêts
Christian BAYET	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme et de l'ALLIER
Jean-Marie BOUCHERET	Maire de La Goutelle
Alain CHABAUD	Commune de Saint-Ours-les-Roches
Gérard CHEFDEVILLE	Commune de Miremont & Communauté de communes Hautes Combrailles
Laurent DESAULOIS	Mairie de Saint-Priest-des-Champs
Laurent DESQUINOIS	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Bernard DEVOUCOUX	Communauté de communes du Bassin de Gannat & Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier
Serge DUGOURD	Commune des Ancizes-Comps
Pascal ESTIER	Maire des Ancizes-Comps
Mireille FABISIAK	Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme
Emmanuel FAVRE d'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière
Alain FOURNIER	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Jean-Claude GAILLARD	Commune de Saint-Gervais d'Auvergne
Jean-François GARNIER	Commune de Servant
Jean-Baptiste GUITTARD	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Marie-Claude HUGON	Commune de Bègues
Nicolas KIEFFER	Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Montluçon
Roland LACAM	Communauté de communes Volvic Sources et Volcans
Romain LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
Sylvain MARSY	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du

	Logement Auvergne
Jean NOTIN	Commune de Menat
Laure PELISSIER	Bureau d'études Auvergne Limousin de l'ONF
Pierre-Henri PEYRET	Direction Départementale des Territoires de l'Allier
François RAMIREZ	Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Riom
Michel RIEU	Maire de Ayat-sur-Sioule
Daniel SAUVESTRE	Maire de Châteauneuf-les-Bains
Georges SENETAIRE	Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme
Béatrice TIXERONT	Commune de Saint-Ours-les-Roches
Michel VADIE	Office national de la chasse et de la faune sauvage
Christian VERNADEL	Maire de Saint-Jacques d'Ambur

Excusés :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Loire Allier amont
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme
- Comité Départemental de Développement Touristique de l'Allier
- Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme
- SMAT du Bassin de la Sioule

Monsieur le Maire des Ancizes-Comps accueille les participants.

Laure PELISSIER du Bureau d'Etudes Auvergne-Limousin de l'ONF, animatrice des deux sites pour le compte de l'Etat, présente les différents points de l'ordre du jour.

Bilan des actions 2010-2011 :

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) :

2009 : 11 exploitations agricoles s'engagent sur la ZSC.

2010 : Première année d'engagement sur la ZPS et dernière année d'engagement sur la ZSC :
10 exploitations s'engagent sur les deux sites.

2011 : 1 agriculteur s'engage sur la ZPS.

L'année 2011 était la dernière année d'engagement. Un jeune agriculteur s'est engagé sur 7 ha de prairies et 1380 ml de haies.

Au total, ces mesures concernent 154 ha (prairies, landes sèches et pré salé) et 30 km de linéaire de haies.

Du fait de la sécheresse, un arrêté préfectoral a autorisé exceptionnellement la fauche avant le 15 juin dans le Puy-de-Dôme pour les agriculteurs qui s'étaient engagés dans la mesure « retard de fauche ».

Etude préalable à la réalisation d'un plan de gestion du marais salé de Vauvernier :

Le marais s'étend sur 19 ha sur la commune de Jenzat. Il s'agit du dernier marais salé de l'Allier. Actuellement, le marais perd de son intérêt patrimonial car son caractère halophile a régressé. Le marais fait l'objet de la MAEt « gestion pastorale des prés salés et landes sèches d'intérêt communautaires et milieux associés ».

L'objectif recherché est de permettre la restauration et la conservation à long terme de ce marais par la signature d'un contrat Natura 2000 et la mise en place d'un plan de gestion, après avoir passé un accord foncier avec le propriétaire. Cette action a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier.

La synthèse d'une étude hydrologique et l'élaboration d'une notice de gestion synthétique ont été réalisés en 2010. Toutefois, à l'heure actuelle, aucun accord foncier n'a été trouvé avec la propriétaire.

Etude de la Loutre d'Europe :

Le suivi est réalisé par Catiche Productions sur tout le linéaire de la Sioule présent dans le site Natura 2000. La Loutre semble bien implantée sur l'ensemble de la ZSC (territoire de la Directive Habitats) car les conditions de survie de l'espèce sont réunies : très bon potentiel alimentaire et un habitat offrant de nombreux gîtes et une bonne liberté de circulation.

Inventaire des populations de Pie-grièche écorcheur et d'Alouette lulu :

La LPO a réalisé un inventaire des populations nicheuses des deux espèces sur plusieurs quadrats, ce qui a permis d'évaluer les populations à 500 à 900 couples pour l'Alouette lulu et 1200 à 1600 couples pour la Pie-grièche écorcheur. Il y a sur le site environ 8000 ha de milieux potentiellement favorables à ces espèces (système prairial ouvert et bocager, cultures, landes et friches).

Communication :

Un bulletin a été réalisé en décembre 2010 dont les thèmes abordés sont le bilan des MAEt, le rappel de la législation et des bonnes pratiques concernant la circulation des véhicules à moteurs, la Charte Natura 2000, ainsi que le bilan des actions menées sur le site en 2010. Le bulletin a été distribué au cours des différentes réunions et rencontres. Des exemplaires sont disponibles dans la salle.

Un site Internet consacré au site Natura 2000 des Gorges de la Sioule est en cours d'élaboration pour mettre à disposition les documents liés à la vie du site et communiquer sur les actions en cours.

Travaux de restauration de la lande sèche et du Belvédère de Navoirat (commune de Menat) :

Les travaux en cours sont réalisés grâce par un contrat Natura 2000 porté par la commune de Menat. Les actions financées dans le cadre du contrat sont :

- La mise en place d'un panneau d'accueil et d'une table de lecture du paysage présentant le site Natura 2000, les espèces et les enjeux du site mis en place en 2010.
- La restauration de la lande sèche par la coupe des bouleaux, le décapage de la ronce et le girobroyage, l'exportation des produits de coupe et la mise en défens de la lande.

Actions réalisées hors financement Natura 2000 : Mise en place de mobiliers d'accueil du public.

Animation 2010- 2011

L'animation du site a impliqué la participation à 28 réunions depuis la dernière réunion du comité de pilotage juin 2010 dans les domaines suivants :

- Recherche de contrats Natura 2000 (avec LPO, CRPF, mairie des Ancizes),
- Communication sur la charte,
- Suivi des dossiers en lien avec le site : Mesures compensatoires pour la ZAC de Queuille, étude de faisabilité d'arasement du seuil de Menat, décharge des Ancizes-Comps, aménagement d'une mare à Sonneurs à ventre jaune dans les Gorges de Chouvigny, ...
- Suivi des programmes sur les sites : Contrat territorial de la Sioule, SAGE Sioule, Contrat Nature et Paysage, projet de Réserve Naturelle Nationale de la Sioule.
- Réunion avec les partenaires (CRAE, ...).

Concernant les mesures compensatoires de la ZAC de Queuille, Manzat Communauté a fait l'acquisition des parcelles de landes et de forêts situées dans les Gorges de Chouvigny (22,6 ha) et d'une parcelle en zone humide à Saint-Georges-de-Mons (1,3 ha). Dans les gorges de Chouvigny, un bail emphytéotique sera signé avec les Conservatoires d'Espace Naturels pour mettre en place une gestion conservatoire de ces parcelles. Sur certaines d'entre elles, la Fédération Française de Montagne et d'Escalade signera une convention avec le CEN Allier et Manzat Communauté pour poursuivre la pratique de l'escalade sur le site dans le respect des périodes de tranquillités pour les oiseaux présents.

Programme prévisionnel 2011-2012 :

Les deux documents d'objectifs (ZSC et ZPS) doivent être réactualisés pour mettre à jours les données espèces et habitats, faire le bilan des actions menées et revoir les enjeux. Cette réactualisation s'étalera sur deux ans.

L'accent sera mis sur la communication auprès des propriétaires privés et des élus pour faire connaître la Charte et les contrats.

L'animation consistera à aider au montage de nouveaux contrats, au suivi des projets et à la participation aux programmes en cours.

Plusieurs contrats Natura 2000 sont en projets :

- Fermeture de cavité à Chauves-souris à Blot l'Eglise
- Sensibilisation à la présence du Faucon pèlerin sur un site d'escalade.
- Lutte contre les espèces envahissantes (Blot l'Eglise, Châteauneuf, ...) en concertation avec l'animatrice du SAGE et de l'animateur du Contrat territorial Sioule.
- Marais de Vauvernier.
- Contrats forestiers à rechercher en partenariat avec le CRPF.

Un diagnostic de territoire sur les loisirs motorisés pourra être envisagé en partenariat avec le SMAD des Combrailles.

Questions diverses :

Mme FABISIAK demande où en est le projet de Réserve Naturelle Nationale de la Sioule.

M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture indique que le projet a été suspendu.

M. SENETAIRE souhaite savoir s'il y a un lien entre le projet de RNN et Natura 2000.

M. MARSY explique que si RNN et Natura 2000 portent tous deux sur la préservation du patrimoine naturel et la biodiversité, les deux projets sont bien séparés, chacun ayant une dimension différente et des modes d'actions différents (protection réglementaire pour les RNN, engagement contractuel pour Natura 2000). Natura 2000 est un réseau européen et le projet de RNN est une démarche entreprise par l'Etat français bien que le projet de RNN fût mentionné dans le DOCOB des Gorges de la Sioule.

Concernant la ZAC de Queuille, M. DUGOURD demande en quoi l'acquisition de surfaces constitue une mesure compensatoire.

M. MARSY indique que ces acquisitions font suite au dossier de demande de création de la zone d'activité qui prévoyait de compenser la destruction de zones humides engendrée par le projet, par l'acquisition et la protection de surfaces équivalentes. Dans les faits, il s'est révélé très difficile de trouver à acquérir de telles surfaces et l'administration a accepté que la mesure compensatoire soit réorientée vers des milieux d'une autre nature (landes sèches et éboulis) mais présentant un fort intérêt écologique, et pour lesquels il était possible d'acheter des surfaces importantes, puis d'y pratiquer une gestion à vocation conservatoire.

Modifications ponctuelles de la Charte Natura 2000 :

L'Agence Montagne d'Auvergne de l'ONF a demandé de revoir certains engagements de la Charte afin de pouvoir la signer.

- Milieux forestiers – Engagement 1 :

Rédaction actuelle :

« Pour les parcelles de plus de 0,5 ha, maintenir à minima la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités par hectare d'un diamètre minimum de 35 cm (à 1,30 m du sol). / Point de contrôle : Contrôle sur place du nombre d'arbres correspondant »

Proposition :

« Pour les parcelles de plus de 0,5 ha, maintenir à minima la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités par hectare d'un diamètre minimum de 35 cm (à 1,30 m du sol), sauf si le peuplement est trop jeune pour abriter de tels arbres. Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site. / Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site ».

Cette modification est demandée pour permettre la signature de la charte sur les jeunes peuplements qui ne présentent pas suffisamment d'arbres sénescents ou à cavité. Une mention relative à la sécurité est également proposée.

- Milieux forestiers – Engagement 3 :

Rédaction actuelle :

« Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 mètres, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée en concertation avec le ou les signataires. »

Proposition :

« Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 mètres, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée par l'animateur en concertation avec le ou les signataires et en fonction de l'espèce présente, de la nature des travaux et de la situation du nid (topographie, végétation, etc) au moment de la signature de la Charte. »

Le Comité de pilotage approuve ces modifications.

Modification du périmètre du site ZSC Gorges de la Sioule :

Le périmètre du site Natura 2000 « Gîtes de la Sioule », situé au sud des sites Natura 2000 « Gorges de la Sioule » a été étendu en 2011 pour permettre le rattachement des territoires de transit des chauves-souris entre les différents gîtes d'hibernation et de reproduction. Cette extension a pour effet d'englober une petite partie du site FR8301034 « ZSC Gorges de la Sioule » constituée par le lit mineur de la Sioule entre Montfermy et Pongibaud. Le rattachement de cette petite surface (13 ha) au site « Gîte de la Sioule » se permet d'avoir une meilleure cohérence en terme de gestion du site.

L'extension du site « Gîtes de la Sioule » et le rattachement à ce site du lit mineur de la Sioule entre Montfermy et Pongibaud ont fait l'objet d'une consultation des collectivités concernées.

La nouvelle limite sud du site Natura 2000 ZSC Gorges de la Sioule se situerait sur la commune de Montfermy, au niveau du pont (cf. carte ci-jointe).

Le Comité de pilotage approuve la modification du périmètre du site « ZSC Gorges de la Sioule ».

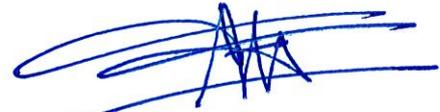
Renouvellement du choix de la structure en charge de l'animation du document d'objectifs

La convention liant l'Etat à l'ONF pour l'animation des sites « Gorges de la Sioule » arrivant à échéance fin 2011, la question du portage des sites par une collectivité se présente à nouveau. En effet, en application de la loi « Développement des Territoires Ruraux » de 2005, les collectivités ont la possibilité d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Un appel est effectué par M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture auprès des collectivités.

En l'absence de candidature, l'Etat reste la structure porteuse pour ces sites.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Riom,



François RAMIREZ

Pièces jointes :

- Charte Natura 2000 modifiée.
- Carte de la modification du site FR8301034 entre Montfermy et Pongibaud.